

1
(N^o 393.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 JUIN 1842.

MODIFICATIONS A LA LOI COMMUNALE,

EN CE QUI CONCERNE LE FRACTIONNEMENT DES COLLÈGES ÉLECTORAUX.

Amendement présenté par M. le Ministre de l'Intérieur.

Ajouter au § 2 additionnel à l'article 5, les mots : *ni supérieur à huit.*
